

Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF)
Prix de l'Excellence, Président Mamadou Badio CAMARA
Première édition 2025
Termes de Référence (TDR)
Appel à candidatures

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'État de droit, de la démocratie et de l'excellence juridictionnelle dans l'espace francophone africain, l'**Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF)** lance la **première édition** de son **Prix de l'Excellence**, dénommé « **Prix Président Mamadou Badio CAMARA** ».

Ce prix a pour ambition de stimuler la réflexion intellectuelle et juridique autour des grands enjeux institutionnels contemporains, tout en valorisant les apports des membres des hautes Juridictions. Il vise également à faire rayonner la pensée juridique francophone à travers des contributions de qualité.

Le thème retenu cette année s'inscrit dans le prolongement des engagements pris dans la **Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000**, adoptée par les ministres et chefs de délégation des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis à l'occasion d'un Symposium International sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, qui constitue un texte normatif de référence.

2. Objectifs du Prix

Le Prix de l'Excellence poursuit les objectifs suivants :

- Encourager la recherche et la réflexion approfondie sur la gouvernance démocratique et l'État de droit dans l'espace francophone ;
 - Valoriser les contributions intellectuelles des membres et collaborateurs des hautes juridictions appartenant à l'AA-HJF ;
 - Promouvoir l'excellence, l'innovation juridique et le leadership intellectuel dans l'environnement juridictionnel francophone.
-

3. Thème de l'édition 2025

« La Déclaration dite de Bamako du 3 novembre 2000, 25 ans après : quel bilan pour la démocratie et l'État de droit dans l'espace francophone ? »

Les candidats sont invités à :

- analyser l'évolution de la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Bamako ;
- en évaluer les retombées et les limites ;
- proposer, dans une démarche prospective, des pistes de consolidation ou de réaffirmation des principes démocratiques et de l'État de droit qui en découlent.

4. Conditions de participation

Peut faire acte de candidature toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être ressortissant d'un pays de l'espace francophone ;
- Avoir le profil de magistrat, avocat, politologue, sociologue, juriste, étudiant etc., titulaire du diplôme de master ou équivalent au moins, en droit ou en toute autre discipline des sciences sociales.
- Présenter une **contribution originale, personnelle et inédite**, en lien direct avec le thème proposé ;
- Rédiger en langue française ;
- Limiter la contribution à **30 pages maximum**, hors annexes (police Times New Roman 12, interligne 1,5) ;
- Soumettre le document au format **Word ou PDF**.

5. Critères d'évaluation

Les contributions seront examinées par un **jury indépendant** composé d'experts désignés par l'AA-HJF, sur la base des critères suivants :

- Pertinence de la problématique et actualité du sujet ;
- Qualité de l'analyse et solidité de l'argumentation ;

- Rigueur juridique et méthodologie scientifique ;
 - Originalité de la réflexion ;
 - Clarté de la présentation, structure du propos et qualité rédactionnelle.
-

6. Modalités de soumission

Les contributions scientifiques devront être transmises **au plus tard le lundi 15 septembre 2025 à 17 heures** :

- **Par voie électronique** à l'adresse : secretariat.aahjf@yahoo.fr ;
- **Et/ou déposées physiquement** au Secrétariat général de l'AA-HJF, sis au quartier Haie-Vive à Cotonou.

Ces contributions porteront obligatoirement en annexe :

- Une fiche de présentation du candidat (nom, prénom, fonction, juridiction d'attache, coordonnées téléphoniques WhatsApp et courrier électronique) ;
 - **Une lettre de transmission ou de parrainage** par une juridiction de l'espace francophone (facultative, mais fortement recommandée).
-

7. Chronogramme du concours

- **Examen des contributions** : du lundi 22 septembre au vendredi 10 octobre 2025
 - **Pré-sélection des cinq (5) finalistes** : mercredi 15 octobre 2025
 - **Audition des finalistes** (en présentiel ou visioconférence) : lundi 20 octobre 2025
 - **Proclamation du lauréat** : mercredi 22 octobre 2025
-

8. Récompenses

Le **Lauréat** du Prix de l'Excellence recevra :

- Une **distinction officielle** remise lors d'une cérémonie solennelle prévue en octobre 2025 ;
- Un **certificat d'honneur** ;

- Une dotation financière de deux millions (2 000 000) de francs CFA ;
- La publication et la large diffusion de sa contribution dans les supports officiels de l'AA-HJF.

Des mentions spéciales pourront également être attribuées à d'autres contributions particulièrement méritantes.

Porto-Novo, le 27 juin 2025



Victor Dassi ADOSSOU
Président du Conseil d'administration
de l'AA-HJF